



|                   |               |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte  | 2015-48- RHES |
| Nature de l'acte  | Délibération  |
| Matière de l'acte | 752           |

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015**

### **QUESTION N°2015-48**

**FINANCES** : Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal - Subvention de fonctionnement 2015 – Signature d'une convention

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain RICOUART

---

La Ville d'Arques alloue, chaque année, une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal, afin de lui permettre de remplir les missions suivantes :

- offrir divers avantages, notamment matériels, aux agents de la Mairie d'Arques et à leur famille, aux occasions précisées dans le règlement intérieur,
- développer les rapports de convivialité entre les agents de la Mairie d'Arques,
- manifester sa sympathie à l'occasion d'événements survenant à ses membres ou d'autres personnes avec lesquelles il peut être amené à entretenir des relations.

Aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une collectivité territoriale ou un établissement public local qui attribue à un organisme de droit privé une subvention d'un montant annuel dépassant un seuil fixé par décret, doit conclure avec cet organisme une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention.

Le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 a fixé ce seuil à 23 000 €. Le Conseil Municipal ayant décidé, lors du vote du budget primitif 2015, l'attribution d'une subvention s'élevant à 25 000 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal, il convient donc de conclure une convention avec cette Association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de cette convention, jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à la signer au nom de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT